

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2021

FORMATION SAGE-FEMME - (N° 4690)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 49

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, Mme Rubin, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat,
M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguiet et Mme Taurine

à l'amendement n° 40 de Mme Chapelier

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Elle prend en compte la nécessité d'intégrer une formation à pratiquer des accouchements l'œil sur le chronomètre et d'informer les étudiants de cette réalité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les sages-femmes doivent être formées à travailler « l'œil sur le chrono » puisque c'est leur réalité quotidienne.

« On nous oblige à travailler à la chaîne, l'œil sur le chrono. On n'a pas 5 minutes pour discuter. C'est vite, vite, on déshumanise. »

Le métier de sage-femme demande une attention particulière auprès des patientes et des nouveaux-nés. Les cadences imposées par le sous-effectif privent les sages-femmes d'exercer correctement leur métier.

Ainsi, nous proposons qu'elles soient formées et informées sur le travail « l'œil sur le chrono ».